

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2022
COMPTE RENDU DE SEANCE

Après appel des membres présents par Monsieur Yves MINCK, Directeur Général des Services, le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Président, François BAROIN, à 19h18

RAPPORT 00A	DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
------------------------	--

Rapporteur : Le Président

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire désigne Madame Ombeline LEQUIEN comme secrétaire de séance.

RAPPORT 00B	APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 04 MARS 2022 ET 25 MARS 2022
------------------------	--

Rapporteur : Le Président

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire approuve les procès-verbaux des 04 mars 2022 et 25 mars 2022.

RAPPORT 01	EXERCICE 2021 – COMPTE DE GESTION
-----------------------	--

Rapporteur : Jacky RAGUIN

Il est demandé au Conseil communautaire de déclarer que les Comptes de Gestion de l'exercice 2021 établis par le comptable public n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, pour le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Les Comptes de Gestion, pour l'exercice 2021, sont ainsi approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés.

RAPPORT 02	EXERCICE 2021 – COMPTE ADMINISTRATIF
-----------------------	---

Rapporteur : Jacky RAGUIN

Monsieur le Président, propose de désigner Monsieur Jacky RAGUIN en tant que Président temporaire de séance.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire approuve cette désignation.

Monsieur le Président est sorti, ne prenant ni part aux débats, ni au vote.

Le Compte Administratif 2021 et ses annexes sont présentés et examinés par le Conseil communautaire.

Le rapport est approuvé à la majorité des suffrages exprimés.

A l'issue de la présentation du Compte Administratif 2021, il est demandé aux membres du Conseil communautaire de statuer sur ces documents et d'arrêter les résultats définitifs présentés.

RAPPORT 03	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MESURES DIVERSES
-----------------------	---

Rapporteur : Jacky RAGUIN

I – Actualisation du tableau des effectifs : création(s) et/ou suppression(s) de poste(s)

La création et la suppression des emplois sont récapitulées dans le tableau des effectifs communautaires dont un recrutement est ouvert aux agents contractuels en tant que « Coordinateur de l'animation et de l'information du territoire ».

L'écart d'un poste supplémentaire s'explique par l'affectation d'un agent au sein des micro-crèches de Barberey-St-Sulpice et Villechétif afin de pallier les absences de courte durée des agents (maladies, congés, formations...) tout en garantissant le maintien du taux d'encadrement attendu. Cette évolution de l'organisation permettra également à la responsable d'établissement de disposer davantage de temps pour assurer ses missions de cheffe d'établissements.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **TRANSFORME un poste vacant au tableau des effectifs en un poste d'attaché principal « coordinateur de l'animation et de l'information du territoire ».**
- **PROCEDE à l'embauche sur cet emploi d'un(e) agent(e) titulaire relevant du grade des attachés principaux territoriaux, ou, le cas échéant, d'un(e) agent(e) contractuel(le) de droit public,**
- **APPROUVE les modifications du tableau des effectifs de Troyes Champagne Métropole ainsi que les éléments récapitulés dans la délibération.**

II – Création d'un Comité Social Territorial pour les agents de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole

Il est ainsi proposé la constitution d'un Comité Social Territorial (CST) pour les questions liées à l'organisation du fonctionnement des services et le volet lié à la santé et à la sécurité au travail des agents dans la perspective des élections professionnelles qui se dérouleront le 08 décembre prochain.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE une composition du futur Comité Social Territorial fixée à 6 sièges de représentants du personnel titulaires (autant de suppléants),**

- **INSTAURE le paritarisme numérique dans la composition du futur Comité Social Territorial et la FSSSCT, et donc de retenir un nombre égal de représentants de l'établissement et de représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial, soit également 6 sièges pour le collège de représentants de l'établissement,**
- **RECUEILLE l'avis des représentants sur les sujets examinés par cette instance.**

RAPPORT 04	DESIGNATION DE REPRESENTANTS
-----------------------	-------------------------------------

Rapporteur : Jacky RAGUIN

A la suite de changements intervenus au sein des conseillers municipaux des communes membres de Troyes Champagne Métropole, il incombe à Troyes Champagne Métropole de procéder à de nouvelles désignations de représentant de la communauté d'agglomération au sein de divers organismes et commissions.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DESIGNE Monsieur Laurent CHATEL, en tant que représentant de la commune LES BORDES-AUMONT au sein de la Commission d'Evaluation des Charges et Ressources Transférées.**
- **DESIGNE pour siéger, au sein du SDDEA, en tant que membre titulaire :**
 - **Pour les compétences EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : Madame Laurence PESTEL**
 - **Pour la compétence GEMAPI : Monsieur Thierry COUROT**
- **DESIGNE pour siéger au sein des commissions organiques communautaires ci-après identifiées :**
 - **Madame Carole HUP** au sein des Commissions « Financements structurants » et « Equilibre du territoire »
 - **Monsieur Rémy HANON** au sein des Commissions « Mobilités » ; « Déchets » ; « Economie » et « Cycle de l'eau ».
 - **Madame Françoise LALLEMAND** au sein des Commissions « Culture » ; « Sport » ; « Voirie » et « Sécurité »
 - Voirie – espaces verts – cimetière intercommunal
 - Sécurité - CSU - polices spéciales - gens du voyage fourrière animale

Monsieur le Président rend hommage à Monsieur Christophe HUMBERT, Maire de la commune de Villechétif, qui a dû démissionner de son mandat de Maire et de facto de son mandat de conseiller communautaire.

La séance est levée à 20h10.

Le Président
François BAROIN

